



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service aménagement, risques

Annecy, le **26 FEV. 2024**

Affaire suivie par : Stéphane RENÉ et Virginie BUISSON

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF)
Consultation écrite du 29 janvier au 09 février 2023**

Avis sur le projet de création d'un STECAL en zone agricole
dans le cadre de la modification n°4 du PLU de Saint-Jeoire
au titre des articles L.151-11 et L. 151-13 du code de l'urbanisme

Vu les articles L.151-11 et L. 151-13 du code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de modification n°2 du PLU de Saint-Jeoire réceptionné en préfecture le 23 novembre 2023 comprenant la création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité limitées) ;

Vu le règlement intérieur de la CDPENAF du 31 janvier 2019 qui autorise à consulter les membres pour avis par voie électronique ;

Vu l'avis d'instruction de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie en date du 29 janvier 2024 ;

Considérant que le projet consiste en la création d'un secteur de taille et de capacité limitée (STECAL) pour la construction d'un lieu de culte ainsi qu'une évolution d'une partie du bâtiment agricole en salles d'activité et de réception dans le domaine du Château de Beauregard sur la Commune de Saint-Jeoire ;

Considérant que le projet de construction de la chapelle se situe entre deux bâtiments existants et est projeté sur un terrain artificialisé qui n'a pas de fonctionnalité agricole.

Considérant que le réaménagement et le changement de destination concernent seul une partie d'anciens bâtiments agricoles, le bâtiment agricole qui lui est accolé en partie Est conserve son usage de bâtiment d'élevage et de fourrage.

Vu la consultation par voie électronique des membres de la CDPENAF du 29 janvier au 9 février 2024 ;

Vu l'Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2024-002 du 12 janvier 2024 de délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Considérant les avis reçus des membres de la CDPENAF ;

À l'unanimité, la CDPENAF émet un avis favorable sur le projet de STECAL.

Pour Le préfet,
Le Directeur Départemental des Territoires

Julien LANGLET